



# Les dégâts d'ours liés aux systèmes de compensation, pas au nombre d'ours

*Synthèse de l'Etude internationale sur les dégâts d'ours en Europe (participation de l'ONCFS Equipe Ours pour la France) : Patterns and correlates of claims for brown bear damage on a continental scale, Journal of Applied Ecology, juin 2016.*

*Synthèse réalisée par Eugène Reinberger.*

Cette étude montre que le nombre moyen de dégâts indemnisés par ours varie de 0,05 en Estonie à 8,5 en Norvège et que ces variations sont dues aux différences de méthodes de compensation, à la nourriture disponible et la proportion de terres agricoles. Les variations ne sont pas reliées au nombre d'ours.

Il est important que les politiques de gestion de l'ours prennent en compte ces conclusions pour gagner en efficacité pour réduire la prédation. Il faut ainsi mettre l'accent sur la prévention et conditionner les compensations à la mise en place effectives des mesures de protection.

## Introduction

Le système classique d'indemnisation vise à compenser les pertes économiques dues à la prédation par une indemnisation financière. Parfois, les moyens de protection sont subventionnés. Malgré ces mesures,

la prédation est en augmentation en Europe, rendant nécessaire une meilleure compréhension du phénomène.

La densité d'ours au km<sup>2</sup> dépend de la composition du couvert forestier et de la disponibilité en nourriture. Un facteur de prédation serait la proportion de terres agricoles et la densité humaine. Un autre facteur serait la disparition des méthodes de protection des troupeaux et des ruchers dans des zones nouvellement colonisées par l'espèce. Enfin, le niveau de vie des régions peut aussi avoir un impact : une région riche pouvant mieux compenser les éleveurs.

Pour y voir clair dans l'effet combiné de ces facteurs, les auteurs ont étudié les méthodes de compensation. Ils ont ensuite compilé les dégâts déclarés, le statut de l'ours dans les différents pays, l'estimation des tailles de populations, les biotopes comme le couvert forestier ainsi que l'utilisation des terres et les facteurs socio-économiques.

## Méthode

Le périmètre de l'étude comprend les pays de l'Union Européenne ainsi que la Norvège, la Suisse et les Balkans où existent dix populations d'ours réparties sur 26 pays. Pour tenir compte des différences de méthodes de gestion, les auteurs ont défini 16 unités de

gestions (unités de management, UM). Ils ont analysé les données datant de 2005 à 2012 pour obtenir le ratio du nombre de dégâts compensés par ours, par UM, par an et par type de dégât (bétail, ruches, dégâts agricole et divers).

Pour corrélérer les dégâts avec les facteurs écologiques et économiques, ils ont pris cinq hypothèses non exclusives incluant dix variables.

Ont été testés statistiquement l'influence de la taille de la population d'ours, la proportion de forêt, la proportion de terres agricoles, la densité humaine, les pratiques de gestion de l'ours (réintroductions, nourrissage, chasse) et le PIB de la région.

## Dégâts d'ours et indemnisation

La plupart des pays étudiés ont un système de compensation de dégâts, certains depuis plus de 30 ans, à l'exception de la Lettonie et l'Albanie.

Cette compensation est principalement payée a posteriori sur la base d'une expertise qui détermine la décision d'indemnisation et son montant. La Suède a un système forfaitaire pour les dégâts sur les rennes basé sur la présence de l'ours dans la zone et un système d'indemnisation conditionnel à des mesures de prévention pour les ovins.

## Résultats

L'analyse porte sur 18 300 dégâts entre 2005 et 2012, représentant 42 400 ovins, 1 500 vaches et 11 200 ruches. Le nombre de dégâts déclarés par ours varie fortement entre UM ainsi que la répartition par type de dégâts (ovins, vaches, ruches).

Les Pyrénées françaises et la Norvège ont les ratios les plus forts (7\* et 8,5) alors que la Suède et l'Estonie ont les plus faibles (0,02 et 0,05).

Entre deux UM voisines, le ratio peut varier énormément (ex. Pyrénées françaises 7\* contre Pyrénées espagnoles 0,9) ainsi que dans un même pays aux mêmes méthodes de compensation où deux UM peuvent réagir différemment. Exemple en Pologne entre la population orientale (0,6) et occidentale (0,1). Enfin les UM avec des réintroductions ont des ratios trois fois supérieurs aux autres.

De toutes les hypothèses, c'est la gestion des ours qui obtient le meilleur taux de corrélation : le nourrissage tend à réduire fortement la prédation du bétail. On note également que le prélèvement d'ours fait diminuer la prédation sur les ruches.

L'utilisation des terres vient en second facteur de corrélation, en particulier le pourcentage de terres agricoles qui a un impact négatif sur la prédation. C'est la seule variable qui a un effet constant pour tous types de dégâts.

Finalement, il n'a été trouvé aucune corrélation pour les variables couvert forestier, niveau de PIB et taille de la population d'ours.

L'impact du nourrissage peut s'expliquer par le fait que cette nourriture supplémentaire joue un rôle tampon sur la disponibilité de nourriture naturelle et minimise les prédatons dans les périodes de moindre disponibilité. Ce facteur peut masquer un autre effet : les pays de l'est de l'Europe ont des systèmes d'indemnisation moins performants et ont gardé l'habitude de nourrir les ours et de coexister avec eux, ce qui favorise le maintien de moyens de protection efficaces.

*En vert, distribution de l'ours brun (Chapron et al. 2014).  
© Les auteurs de l'étude / Journal of Applied Ecology (2016).*

L'impact de la chasse comme moyen de réduire les dégâts de ruche est cohérent avec d'autres études qui montrent que des ours accoutumés aux ruches peuvent causer des dégâts importants et que le prélèvement de ces individus, là où la chasse est autorisée, a un effet positif fort. Mais il n'y a pas de corrélation entre la chasse et la prédation sur le bétail.

L'impact du pourcentage de terres agricoles se comprend facilement dans la mesure où des zones fortement utilisées par l'homme sont moins intéressantes pour l'ours.

Enfin, l'absence de corrélation avec les effectifs d'ours recoupe les études précédentes qui documentent des comparaisons entre pays (Pologne / Italie, Norvège / Suède) montrant l'absence de corrélation entre taille de population et dégâts d'ours.

## Conclusion

Le fait que le nombre de dégâts indemnisés varie considérablement entre UM proches pose la question du système de compensation.

Par exemple en Scandinavie où la Suède présente 72 dégâts avec une population de 3 300 ours alors que la Norvège déclare 850 dégâts avec seulement 105 ours. L'explication vient de la différence des systèmes d'indemnisation, très stricts en Suède et laxiste et sans vérification en Norvège. Un système d'indemnisation rigoureux favorise la mise en place de mesures de protection.

L'étude démontre que le ratio de dégâts par ours est un phénomène complexe et multifactoriel incluant les méthodes d'indemnisation, la gestion des ours et l'utilisation des terres.

La réduction de la prédation demandera un ensemble de mesures impliquant la compensation conditionnelle des dégâts à la mise en place de moyens de protection des troupeaux, surtout dans les cas de réintroduction ou d'augmentation de la population, et le nourrissage pour pallier au manque de ressources naturelles. 🐾

\*En 2015, le ratio en Pyrénées françaises est de 3,2.

